

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°63 Arrêté prévoyant la location de lits aux fonctionnaires.

n°63

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 410 du 31/01/1931

Date de publication
24 janvier 1931

Date du numéro
31 janvier 1931

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur, Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 24 janvier 1931;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Les fonctionnaires sont autorisés À louer à l'Administration locale des lits dans la limite des disponibilités magasin
Art. 2. — Le prix de cette locat fixé à 7 francs par mois, et sera perçu dans les mêmes conditions que le montant des loyers
Art. »3. — Le chef du bureau des finances et le chef du bureau du matériel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui Sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

chapon-baissac